

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC



A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE
Dossier n° PC04606021X0007 Déposé le : 06/09/2021
Adresse des travaux Le Vert - 46140 CARNAC-ROUFFIAC

**Permis de construire
DOSSIER IRRECEVABLE**

Affaire suivie par :
Lisa FRECHE

SCI LES COCCINELLES
Représentée par Monsieur CONTI Guillaume
01 Route de l'Hospitalet
46090 LABASTIDE-MARNHAC

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande citée en objet a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Toutefois, je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande car elle est **irrecevable** au regard de l'Article L431-1 du code de l'urbanisme indiquant : « Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la demande de permis de construire ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation a fait appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire. ».

Votre demande prévoit la construction d'une maison d'habitation en zone Non-Constructible de la carte communale de Cassagnes. Je vous invite donc à prendre connaissance de l'Article L. 161-4 du code de l'urbanisme indiquant quelles sont les constructions autorisées en carte communale.

De plus, il vous appartient de dûment compléter le formulaire et les pièces obligatoires avant de déposer une nouvelle demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A Carnac-Rouffiac, le 24 septembre 2021

Le Maire, Monsieur MOLINIE Mathieu

